

# Estimation des coûts d'une proposition faite en campagne électorale

Date de publication : 2019-09-29

Titre abrégé : Mesures relatives à l'éducation postsecondaire

Description : Modifications au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) pour :

- la bonification des bourses canadiennes pour étudiants (BCE) selon un taux de 40 % ou d'un montant maximal de 1 200 \$ par année, ce qui ferait passer le montant maximal annuel actuel de 3 000 \$ à 4 200 \$;
- le relèvement du seuil d'exemption de remboursement applicable actuellement aux emprunteurs célibataires (taille de la famille : une personne) dans le cadre du Programme d'aide au remboursement (PAR); le seuil passerait de 25 000 \$ à 35 000 \$. Des hausses semblables viseraient les seuils d'exemption de remboursement applicables à toutes les autres tailles de famille dans le cadre du PAR;
- la prolongation, de 6 à 24 mois, du congé actuel de remboursement sans intérêt pour les étudiants qui ont un solde impayé de prêt fédéral en cours de remboursement;
- le congé de remboursement sans intérêt accordé aux étudiants emprunteurs qui ont un solde impayé de prêt fédéral en cours de remboursement et qui ont des enfants de quatre ans ou moins, jusqu'à ce que l'enfant le plus jeune atteigne l'âge de cinq ans.

Les mesures proposées entreraient en vigueur lors de l'année de prêt 2020-2021.

Ligne(s) d'exploitation : Paiements de transfert, Impôt sur le revenu des particuliers

| Sources des données : | <u>Variable</u>  | <u>Source</u>  |
|-----------------------|--|--|
|                       | Revenus et dépenses du PCPE                              | Modèle d'aide financière aux étudiants du DPB  |
|                       | Décaissements de BCE et de prêts canadiens aux étudiants | Base de données du système de rapport d'évaluation des besoins, Programme canadien de prêts aux étudiants, Emploi et Développement social Canada |
|                       | Part fédérale des paiements abordables du PAR            | Base de données du Programme d'aide au remboursement, Programme canadien de prêts aux étudiants, Emploi et Développement social Canada           |

|                                       |  |  |
|---------------------------------------|--|--|
|                                       | Paiements historiques et projetés du principal et des intérêts du PAR, taux d'utilisation du PAR   | Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants, Bureau de l'actuaire en chef                   |
|                                       | Taux de participation au PAR la première année   | Analyse statistique du Programme canadien de prêts aux étudiants, 2016-2017, Emploi et Développement social Canada |
|                                       | Répartition du revenu des diplômés   | Enquête nationale auprès des diplômés 2013, Statistique Canada   |
|                                       | Intérêt payé sur les prêts étudiants et statistiques sur la démographie  | BD/MSPS <sup>1</sup> (version 27.1)  |
|                                       | Crédit d'impôt pour prêts aux étudiants  | Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2019, Finances Canada           |
| Estimation et méthode de projection : | <p>Le modèle d'aide financière aux étudiants du DPB a permis d'estimer et de projeter les dépenses nettes du PCPE selon les paramètres actuels du programme et l'incidence de chaque mesure proposée. Les valeurs des prêts historiques attribuées aux mouvements d'étudiants au cours des différentes périodes du cycle de vie des prêts ont servi à déterminer la mesure des changements dans la valeur des prêts étudiants fédéraux en cours. Pour plus de renseignements sur le modèle interne du DPB, voir le rapport du DPB intitulé « <a href="#">Projection des recettes et des dépenses relatives au Programme canadien de prêts aux étudiants</a> ».</p> <p>Les données sur l'administration du PCPE ont permis d'estimer l'incidence d'une bonification des BCE pouvant aller jusqu'à 40 % et d'un relèvement du seuil actuel d'exemption de remboursement du PAR, qui passerait de 25 000 \$ à 35 000 \$. La BD/MSPS a servi à estimer le pourcentage d'étudiants emprunteurs qui ont un solde impayé sur un prêt fédéral en cours de remboursement et qui ont des enfants de quatre ans ou moins.</p> <p>Le DPB a ajouté des mois de congé de remboursement à son modèle d'aide financière aux étudiants afin de calculer l'incidence des mesures qui modifieraient la durée du congé de remboursement. La durée actuelle du remboursement, qui est de 114 mois (ou 9,5 ans) n'a pas changé.</p> <p>L'incidence sur le Crédit d'impôt pour prêts aux étudiants a aussi été estimée.</p> |  |
| Évaluation de l'incertitude :         | <p>L'évaluation comporte un degré d'incertitude modéré. L'univers des données sur l'administration du PCPE est accessible et permet de déterminer les coûts historiques. Le modèle utilisé repose sur une approche descendante. Cependant, certaines des modifications proposées exigent de poser des hypothèses fondées sur d'autres sources de données. On observe de légères variations annuelles dans les dépenses consacrées à l'aide aux étudiants, mais le marché du travail et l'économie en général influent sur la valeur de l'aide fournie.</p>   |  |

---

<sup>1</sup> La présente analyse se fonde sur la Base de données et le Modèle de simulation des politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs utilisés pour obtenir les résultats de la simulation établie au moyen de la BD/MSPS ont été préparés par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), qui accepte toute responsabilité pour l'utilisation et l'interprétation de ces données.

Certains résultats historiques disponibles permettent de prévoir une réaction comportementale à une partie des modifications proposées. Aucune réaction comportementale n'est anticipée dans le cas de la mesure prévoyant un congé de remboursement sans intérêt pour les étudiants emprunteurs qui ont un solde impayé de prêt fédéral en cours de remboursement et qui ont des enfants de quatre ans ou moins.

## Coût de la mesure proposée

| Millions de \$ | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 | 2028-2029 |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coût total     | -         | 172       | 780       | 951       | 1 030     | 1 168     | 1 234     | 1 270     | 1 305     | 1 310     |

## Renseignements supplémentaires

| Millions de \$         | Description                                    | Ligne d'exploitation                 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 | 2028-2029 |
|------------------------|--|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coût de la proposition | Mesures relatives à l'éducation postsecondaire | Paiements de transfert               | 0         | 182       | 796       | 968       | 1 048     | 1 188     | 1 256     | 1 292     | 1 328     | 1 333     |
|                        | Crédit d'impôt pour prêts aux étudiants        | Impôt sur le revenu des particuliers | 0         | -10       | -16       | -17       | -18       | -20       | -22       | -22       | -23       | -23       |
| Coût total net         |  |                                      | 0         | 172       | 780       | 951       | 1 030     | 1 168     | 1 234     | 1 270     | 1 305     | 1 310     |

### Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.